

**LA PRÉVENTION PAR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET L'ÉDUCATION POUR LA
SANTÉ CONSTITUE UN ENJEU MAJEUR POUR LE KINÉSITHÉRAPEUTE DANS UN
SYSTÈME DE SANTÉ EN MUTATION**



PATRICIA PARODI BESSIERE

Résumé de mémoire de Master 2 professionnel. Domaine : Sciences Humaines et Sociales. Mention : Sciences de l'Éducation. Mémoire dirigé par Franck Gatto (Maître de conférences à l'université, HDR), soutenu publiquement devant un jury d'universitaires et de professionnels en septembre 2011 par Patricia Parodi-Bessière, Masseur-Kinésithérapeute-Ostéopathe à Marseille.

Contexte : Dans un contexte de santé publique et dans le souci de suivre l'épidémiologie, il a été étudié dans quelles conditions les kinésithérapeutes pourraient intégrer l'éducation pour la santé à la fois en prévention primaire, secondaire et tertiaire au sein de leur cabinet, ceci de façon reconnue, c'est-à-dire nomenclaturée et prise en charge. L'OMS a édité un plaidoyer sur la prise en charge des maladies chroniques et les changements nécessaires : « *un modèle de formation uniquement axé sur la prise en charge de symptômes aigus apparaît de plus en plus comme insuffisant pour répondre aux problèmes posés par le nombre croissant de patients atteints d'affections chroniques* » (OMS, 2005).

Question de recherche

« Quelles seraient les conditions qui permettraient un partenariat entre une mutuelle nationale et un réseau de kinésithérapeutes formés à la prévention en vue de mettre en œuvre des actions de prévention par l'éducation pour la santé et l'activité physique ? Le kinésithérapeute peut-il devenir un interlocuteur de choix dans l'éducation pour la santé ? »

Population

Le directeur de la santé de la MGEN, le Dr Cecchi-Tenerini.

Outil d'enquête : méthode enquête scientifique quasi clinique par un entretien semi-directif.

Traitement des données : analyse de contenus par indexation thématique et notionnelle.

Résultats majeurs : Les compétences des kinésithérapeutes en prévention et éducation pour la santé ne sont pas remises en cause par le Dr CECCI TENERINI dans leur champ d'activité. Mais aucun projet n'est envisagé actuellement avec la profession alors que pour certaines maladies chroniques, la prévention et l'éducation pour la santé ont été confiées à des professions comme les diététiciens et les éducateurs sportifs. Le directeur conseille de faire des propositions pour qu'un groupe de travail soit organisé et des projets mis en place pour une évaluation de la part de ses services. Différentes pistes sont possibles comme des interventions dans les écoles : « *Permettre à l'École d'être véritablement promotrice de santé et s'inscrire dans une démarche de santé publique* » (Cecchi-Tenerini, 2010), mais aussi en médecine du travail, ou par des interventions au sein des

antennes départementales de la MGEN.

Résultats qualitatifs : l'étude a permis de comprendre quelle pourra être l'évolution du système de santé français et comment il faudrait envisager le développement d'une partie des compétences des kinésithérapeutes, trop peu utilisée actuellement, mais qui pourrait devenir une part importante de leur travail dans le champ de la santé publique.

Limites et critiques du dispositif de recherche: Le Dr Cecchi-Tenerini, compte tenu de ses compétences et de l'organisme pour lequel il travaille, nous permet d'avoir une idée claire et objective du sujet. Il faudrait toutefois interroger d'autres responsables de caisses, notamment celles du régime général pour connaître leur position quant à l'intervention des kinés en éducation pour la santé et en prévention dans le système de soins. Une étude auprès des kinésithérapeutes sur leurs désirs de travail en éducation pour la santé et en prévention, notamment en partenariat avec une mutuelle, aurait aussi été utile.

Apport des résultats à la pratique et perspectives de recherche: L'éducation pour la santé et la prévention fait déjà partie intégrante des soins prodigués par les kinés, mais il faut qu'elles soient reconnues comme indispensables et rémunérées en conséquence, même si le modèle à l'acte de soin doit être oublié dans ce cas. Le système de santé change, notre santé évolue, le kiné doit aussi changer et faire des propositions concrètes. Il faudrait certainement créer des groupes de recherches pour monter des protocoles et proposer des programmes. Il faudrait trouver les moyens de « *passer du premier système de soins centré sur la maladie à la troisième génération de santé fixée sur l'équilibre de l'individu avec son environnement* » (Gatto, 2005). Le kinésithérapeute est déjà auteur dans cette éducation et dans la prévention, mais il faut maintenant qu'il valide son travail, que ce soit au sein du cabinet ou dans d'autres milieux comme la médecine du travail ou l'école.

Références bibliographiques :

-Cecchi-Tenerini, R. (2010), *La MGEN se donne les moyens de prendre sa place au sein des politiques publiques de santé*, extrait de l'article de Laurent-Beq A. « Les ARS une opportunité pour s'inscrire dans des politiques de santé cohérente ? Bulletin trimestriel d'information N° 169 Adosen

-Gatto F. (2005), *Enseigner la santé* ; Paris : l'Harmattan.

-OMS (2005), *Former les personnels de santé du XXIe siècle : Le défi des maladies chroniques*.